



Probleme apres vente d un véhicule

Par **stefane**, le **16/11/2007** à **01:02**

bonjour

mon probleme fait suite a la vente de ma moto au mois de juillet dernier.

l acheteur qui a essayer ma moto puis acheter me téléphone le jour suivant pour ma dire que la moto est tombé en panne.

ce dernier pose la moto chez un concessionnaire moto qui lui indique que la panne fait suite à la pompe a l huile qui a arreter de fonctionner ce qui a causer la casse du moteur.

sachant que de ma part j étais de bonne foi en vendant mon véhicule et que nullement j aurai pu prévoir que la pompe a l huile aurait sesser de fonctionner.

Ce dernier fait appel à un expert pour faire expertiser la moto pour savoir si ma responsabilité est engager dans le cadre d un vice caché le 30 novembre 2007.

Ma question est la suivante:

est ce que ma responsabilité peut etre mise en cause sachant que ce probleme mécanique ne pouvait pas etre prévu pour ma part?

Sachant aussi que ma moto n est plus en version d origine car elle fait plus que 100 chevaux autoriser par la loi,mais que l acheteur était au courant des modification apporter a la moto.

merci de votre réponse